

ÉLECTION PARTIELLE D'UNE  
PERSONNALITE EXTERIEURE  
DESIGNEE A TITRE PERSONNEL AU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'UNIVERSITÉ D'ORLÉANS

SCRUTIN DU 20 OCTOBRE 2017

**PROCLAMATION DES RÉSULTATS**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3 ;  
Vu les statuts de l'Université d'Orléans et notamment ses articles 12 et 16 ;  
Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin ;

**LE PRÉSIDENT**

**ARRÊTE**

**Article 1 : Personne de sexe masculin représentant une entreprise employant moins de 500 salariés également ancien diplômé de l'Université d'Orléans**

*Scrutin uninominal majoritaire à 1 tour*

**A. Détermination du nombre de sièges à attribuer à chaque candidat :**

Nombre de sièges à pourvoir	1
Inscrits	35
Votants	21

Taux de participation (Votants/Inscrits)	60%
--	-----

Suffrages à déduire : Bulletins blancs et nuls	2
--	---

Total des suffrages exprimés	19
------------------------------	----

Candidats	Nombre de suffrages exprimés	Nombre total de sièges attribués
Henry PILLIÈRE	19	1

**B. Attribution du siège et proclamation de l'élu :**

Henry Pillière

Orléans, le 20 octobre 2017

**Le Président**

**Ary BRUAND**